



Pour plus d'informations : <http://www.regionsfoodsummit.org/>

## SESSION THEMATIQUE 3

**«Les collectivités locales et régionales : des leviers d'action pour améliorer l'accès des populations les plus vulnérables à une alimentation adéquate et réaliser progressivement le droit à l'alimentation »**

*18 janvier 2010, 14h30-18h30*

**Président : M. Olivier De Schutter**, Rapporteur Spécial auprès de l'ONU pour le Droit à l'Alimentation

**Coordinateur : M. Gaëtan Vanloqueren**, Agro-économiste à l'Université de Louvain (Belgique), Conseiller du Rapporteur Spécial auprès de l'ONU

**Rapporteur : M. Seyni Ndao**, Directeur du Développement et l'Aménagement rural, Sénégal

### OBJECTIFS ET CADRAGE

L'objectif de la session est d'identifier le(s) rôle(s) des Régions et autres entités publiques locales et régionales dans l'accès à l'alimentation des populations vulnérables et dans la réalisation progressive du droit à l'alimentation, un droit reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le droit à l'alimentation est réalisé concrètement quand chaque citoyen a un accès à une alimentation adéquate -soit par un accès à des ressources productives (terre, intrants, ...) soit par un pouvoir d'achat suffisant pour acheter celle-ci (et donc des revenus suffisants).

En 2004, l'ensemble des Etats de la FAO ont approuvé les Directives Volontaires de la FAO sur la réalisation progressive du droit à l'alimentation dans le contexte de la sécurité alimentaire. Il s'agit d'un ensemble de recommandations qui offrent aux Etats un guide pratique sur la meilleure manière de concrétiser, dans le cadre de la législation internationale, leur obligation à respecter le droit à une alimentation adéquate et à assurer à tout un chacun qu'il ne souffrira pas de la faim.

Les Régions et autres entités publiques sous-nationales ont également un rôle à jouer, notamment dans :

- l'identification des groupes vulnérables et l'analyse des causes de leur insécurité alimentaire ;
- la mise en œuvre de programmes nationaux (là où ils sont décentralisés) et/ou régionaux (programmes de soutien aux paysans vulnérables, de sécurité sociale, de promotion de l'accès aux ressources, ...) ;
- la création de mécanismes de participation des groupes vulnérables dans les politiques liées aux questions d'alimentation ;
- la création de mécanismes de recours, là où le droit à l'alimentation est violé.

Les expériences de plusieurs Régions à améliorer ces deux axes seront discutées et comparées, afin de tirer des leçons sur les politiques et programmes les plus encourageants.

### PROGRAMME DE LA SESSION

#### 1. Introduction :

Le rôle des Régions et des autorités publiques locales dans l'accès à l'alimentation et la réalisation progressive du droit à l'alimentation par le Président de l'atelier, **Pr. Olivier De Schutter**.

EN PARTENARIAT AVEC



## **2. Intervention d'experts :**

**Mme Barbara Ekwall**, Coordinatrice de l'Unité Droit à l'alimentation, FAO

Barbara Ekwall expliquera comment le cadre du droit à l'alimentation, qui a été mis en œuvre au niveau national dans un grand nombre de pays, est progressivement en train d'impliquer un nombre croissant d'entités locales, là où les pays pratiquent la décentralisation, et de la manière dont la FAO peut les soutenir dans des processus liés au droit à l'alimentation. Elle parlera notamment de l'expérience du Mozambique, où la FAO travaille avec onze districts pour la mise en œuvre d'une stratégie nationale de sécurité alimentaire.

## **3. Expériences des Régions du Monde :**

### **- Brésil : Participation des autorités locales dans les programmes nationaux d'accès à l'alimentation et de promotion de l'agriculture familiale**

**M. Renato Maluf**, Président du Conseil National sur la Sécurité alimentaire et la Nutrition (CONSEA).

Le Brésil a mis en place de nombreuses politiques de sécurité alimentaire depuis l'accession au pouvoir du Président Lula en 2002. Plusieurs programmes sont décentralisés, avec une forte implication des États fédérés et des municipalités. Une attention particulière sera donnée aux projets intersectoriels qui établissent des liens entre la production des aliments et l'accès des plus vulnérables à l'alimentation tels que les programmes d'achats publics de produits alimentaires pour les cantines scolaires, qui depuis juin 2009 privilégient l'agriculture familiale avec des outils spécifiques.

### **- Inde : Mise en œuvre par les districts d'une loi garantissant 100 jours de travail au salaire minimum dans les zones rurales**

**Dr. Reetika Khera**, Centre pour le développement économique, Ecole d'économie de Dehli

Les 330 districts d'Inde bénéficient du « National Rural Employment Guarantee Act (NREGA) », un programme qui garantit 100 jours de travail au salaire minimum aux personnes qui ne peuvent obtenir du travail de manière régulière. Les travaux publics réalisés dans le cadre du NREGA sont tant des travaux de construction de routes (ce qui signifie amélioration de l'accès aux marchés), que des travaux d'amélioration des systèmes agricoles. Ce programme permet une augmentation des revenus des communautés rurales.

### **- Mali : Co-construction de la Loi d'Orientation Agricole par le gouvernement et les acteurs locaux**

**M. Mamadou Goïta**, Directeur Exécutif de l'Institut de Recherche et de Promotion des Alternatives en Développement (IRPAD Afrique), Mali

La récente Loi d'Orientation Agricole du Mali a été soulignée comme un exemple de processus participatif. Les entités locales et les acteurs sociaux, dont les organisations paysannes, ont été impliqués à plusieurs stades du processus de formation de la loi. La participation est une dimension clé pour garantir le droit à l'alimentation

### **- Région Cantabrie (Espagne) : Politique et projets de soutien au commerce équitable en Amérique centrale**

**M. Alberto Garcia Cerviño**, Directeur des Affaires européennes et de la coopération au développement, Gouvernement de Cantabrie

La Cantabrie présentera ses projets de soutien au commerce équitable, qui consiste d'une part en des actions de sensibilisation dans leur propre Région et, d'autre part, en des actions de coopération avec des Régions d'Équateur et du Nicaragua. L'objectif est une amélioration des revenus des familles pour diminuer la pauvreté et assurer un meilleur accès à l'alimentation.

### **- Province d'El Oro (Equateur) : Programme de sécurité alimentaire**

**M. Wilmer Encalada Ludena**, Représentant du Préfet, Gouvernement de la province autonome d'El Oro

Le Représentant du Préfet présentera le Programme de production agro alimentaire de la Province d'El Oro qui a pour objectif la sécurité alimentaire et l'inclusion sociale.